

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Le **TRENTE ET UN AOUT** deux mil vingt, à Dix-neuf heures , légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à HUIT CLOS à la salle polyvalente de la Commune de SAINT-HILLIERS, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, BATOGÉ Gaëlle, CRINON Anabela, GRZYBOWSKI Lucie, LOUIS Maïté, NOUNTANE Karine

Messieurs GALGANI Mickaël, PIERRU Hugo, SUBLARD Michaël,

Représenté : Monsieur BATOGÉ Bruno donne pouvoir à Madame Gaëlle BATOGÉ

Absente non excusée : Madame BERNARD Valérie

Secrétaire de séance : Madame CRINON Anabela

Ordre du jour :

- * Délégations du Maire à modifier suivant instructions de la Sous-Préfecture
- * Remise aux normes du réseau de traitement des eaux usées de la commune
- * Installation d'une vidéo protection sur le territoire de la commune de Saint-Hilliers
- * Questions diverses

Madame le Maire demande à son conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération sur le prix des concessions cimetière
- Avenir du RPI

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le rajout de ces deux points.

DELEGATIONS CONSENTIE AU MAIRE (annule et remplace la délibération 2020/09)

Madame le Maire explique à son conseil que la Sous-Préfecture de Provins nous fait rectifier la délibération des délégations consentie au Maire.

Il s'agit de rectifier quelques articles dans cette délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE la rectification de ces articles.

REMISE AUX NORMES DU RESEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique à son conseil qu'il faudrait prévoir la remise aux normes du réseau des eaux usées des stations d'épuration de la commune.

Le coût pour ces travaux s'élève à 625.000 euros H.T.

R.P.I.

Madame le Maire explique à son conseil que le fonctionnement du regroupement pédagogique des écoles du plateau ne correspond pas au projet annoncé lors de l'élection du nouveau conseil en mars 2020.

De plus, la part financière de la commune de Saint-Hilliers allouée à l'école augmente (la participation versée au RPI augmente cette année, le montant des charges à avancer augmente également et les travaux d'hygiène et sécurité normalement à la charge du RPI en vertu des statuts sont financés également par la commune).

Le conseil municipal donne à Madame le Maire tout pouvoir pour lancer un nouveau projet d'école sur la commune de Saint-Hilliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de quitter le regroupement des écoles du plateau pour la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

Une copie de la délibération sera adressée à l'Inspection académique et à Monsieur le Président du RPI.

QUESTIONS DIVERSES

Une personne du village a demandé s'il serait possible d'avoir un panneau d'affichage pour le Hameau de Pivot.

Un devis sera demandé pour l'installation d'un panneau d'affichage.

Madame le Maire clos la séance à vingt-heures trente minutes.


Le Maire
Catherine GALLOIS